dit-il, de voir s'il lui convient d'entrer en conflit ouvert et déclaré avec l'Assemblée : mais, s'il s'arrête à ce parti, nous l'engageons à ne pas multiplier les incidents semblables à celui d'avant-hier. Qu'il en soit bien convaincu, à ces heurts répétés, son autorité s'émietterait rapidement. Une convulsion soit, mais pas de secousses réitérées. »

La *Liberté* estime que la situation « est grave, très-grave même » et qu'on n'en peut sortir que par le maintien du *statu quo*.

La *Patrie* met le maréchal en garde contre les « manœuvres » du centre gauche qui voudrait « le précipiter dans la République ». La *Patrie* affirme que le maréchal « a été nommé contre la République » et elle ajoute : « Il n'est qu'une seule chose qu'il ne pourra pas faire, une seule..... la République. »

L'*Ordre* croit que le maréchal n'a d'autre choix qu'entre le duc Decazes et « la combinaison qui lui est chère..... avec les concours exclusifs qui peuvent en assurer le succès » et le duc de Broglie qui chercherait à reconstituer la majorité du 24 mai, avec une latitude entière « dans le choix des collaborateurs. »

Pauvre homme !

Sous ce titre : *Pauvres gens !* M. Francisque Sarcey, l'*alter ego* de M. About, ce savant du temps de Voltaire qui faisait, il y a quelques jours, éclater de rire... à ses dépens les écoliers munis de la plus légère instruction en physique, — M. Francisque Sarcey prend en pitié le maire de Toulon et tous les intolérants ultramontains à propos de quelques dispositions peu agréables aux partisans de l'enfouissement civil.

M. le maire de Toulon, pour éviter des scandales et pour « assurer à chacun la plus *entière liberté dans ses croyances* », a pris un arrêté, dont voici l'article 7 :

« Un lieu de sépulture particulier, ayant une entrée distincte, sera affecté dans le cimetière communal à l'inhumation des personnes décédées pour lesquelles déclaration aura été faite devant le maire que le corps doit être transporté sans le concours des ministres d'un culte reconnu par l'Etat. »

M. Francisque Sarcey trouve cela « illogique et bizarre; » il n'ose pas dire illégal, car il sait que la loi dit expressément qu'un lieu de sépulture particulier doit être affecté à chaque culte, et, par voie de conséquence, à l'absence et à la négation de tout culte. Il trouve que l'arrêté est « abusif, » et il voit dans la conduite du maire une « révoltante absurdité. »

Vraiment, ces libres penseurs et libres viveurs sont singuliers ! « Chacun, dit encore M. Sarcey, a le droit de penser comme il l'entend et de vivre à sa guise. »

Cette phrase va amener à l'hôtel de M. Francisque une *députation de tous les voleurs, assassins, ivrognes et tapageurs* que l'intolérante police ramasse dans les rues et que les intolérants tribunaux se permettent de condamner à des peines injustes, puisqu'elles sont la violation d'un droit.

Essayons, pourtant, de raisonner un peu avec ce logicien qui a si grande pitié des *pauvres gens*.

Vous avez pensé comme vous l'entendiez, vécu à votre guise; vous êtes morts comme cela vous a convenu, et vous voulez être enterré sans signe d'aucun culte, d'aucune croyance. On vous a laissé faire, on ne vous impose ni prêtre, ni ministre d'aucun culte, d'aucune croyance. En quoi donc gêne-t-on la liberté de vos croyances ? Est-ce que cela vous gêne d'entrer dans le cimetière par une autre porte que ces *pauvres gens* qui ont eu la bêtise de croire à quelque chose et de ne pas croire à la liberté de tout penser et de tout faire ? Est-ce que cela vous gêne, est-ce que cela ne vous honore pas au contraire, d'avoir un lieu particulier de sépulture où votre cadavre pourrisse à côté de ceux qui ont pensé, ainsi que vous, comme ils l'entendaient, et qui ont vécu à leur guise ?

Alors, de quoi vous plaignez-vous, si ce n'est de ne pas pouvoir vexer, après votre mort, les croyants dont vous vous êtes tant moqué pendant votre vie ?

Mais, dites-vous, « si la personne enterrée civilement possède un caveau dans le cimetière *communal*, de quel droit l'empêcherait-on de se rendre à sa propriété et d'y dormir son dernier sommeil ? » Du droit tout simplement qui permet d'imposer à la propriété certaines servitudes dans un intérêt d'ordre public. Quand la propriété a été achetée, par exemple, dans la partie catholique du cimetière, vous faisiez par là même profession de catholicisme. Si elle a été achetée par vos parents, c'est que vous avez cessé d'appartenir à leur religion, c'est vous *même* qui avez renoncé à reposer à côté de leurs restes.

M. le maire de Toulon n'a donc rien fait contre la liberté des croyances et contre le bon sens, au contraire, et son arrêté, qui a pour but aussi d'éviter des froissements qui irritent la majorité de la population, est sage et parfaitement libéral.

Mais voici que le brave Francisque s'effraie. « Diantre ! dit-il en son beau style, mais on irait loin avec une façon de raisonner pareille !

On pourrait me forcer, comme au bon temps, à faire maigre le vendredi pour ne pas blesser les catholiques, que le gras scandalise; on me contraindrait à me rendre à l'église le dimanche; à confesse, la veille des grandes fêtes; à dire le chapelet, toujours sous prétexte de sauvegarder la liberté de messieurs les catholiques ! »

Le fait est que voir M. Francisque Sarcey dire son chapelet serait un spectacle assez réjouissant pour le compère About; peut-être que se confesser sincèrement ne serait pas très amusant pour lui: mais nous osons lui garantir qu'il ne s'en trouverait pas plus mal, qu'il n'en aurait pas moins d'esprit, et qu'il raisonnerait mieux. Le maigre, un jour par semaine, ne nuirait ni à son embonpoint, ni à sa santé; l'assistance à la messe du dimanche ne l'abrutirait pas, s'il se donnait la peine de lire les sublimes prières de la liturgie catholique.

Quant au raisonnement qu'il fait, il tombe à faux. On ne lui interdit rien dans son for intérieur et dans sa maison, on ne le contraint à aucune pratique religieuse extérieure, mais on peut, sans blesser la liberté, lui interdire certains actes extérieurs qui seraient une insulte pour les sentiments des autres ou un outrage à ce qu'on appelle la morale publique. Trouve-t-il que ce serait faire violence à sa liberté de vivre à sa guise que de lui interdire, par exemple, dans la rue, le costume presque primitif dans lequel il lui arrive de recevoir des visiteurs qui ne sont pas de son intimité ?

Et voilà pourtant comment plaisante et comment raisonne M. Sarcey, l'émule du savant About !

Le pauvre homme ! *(France nouvelle.)*

LETTRE DE PARIS

Correspondance particulière du *Journal de Roubaix*

Paris, 8 janvier.

Hier, le maréchal a eu une conférence avec M. de Broglie, puis avec M. Buffet; il a ensuite défendu sa porte. Voilà tout ce qu'on savait de précis ce matin sur la crise ministérielle. Les faiseurs de nouvelles sont réduits à tourner toujours dans le même cercle en ce qui concerne la reconstitution du cabinet.

L'animation était très-vive, hier, dans les couloirs de l'Assemblée : on y répandait les bruits les plus divers et certains députés rivalisaient sous ce rapport avec les reporters les plus affairés. Je vais vous résumer succinctement ce qui se disait hier et ce matin aussi bien à Paris qu'à Versailles. Vous savez que le mot de dissolution figure dans le message présidentiel. On partait de là pour annoncer la formation d'un ministère de dissolution présidé par M. de Broglie. Disons tout de suite que, à propos de la dissolution, nous voyons se renouveler la comédie qui a été déjà jouée maintes fois : les radicaux, dans leurs journaux, demandent avec instance que la nation soit consultée, qu'elle puisse enfin exprimer officiellement, solennellement ses vœux en faveur de l'établissement *définitif* de la république; mais les radicaux de l'Assemblée sont loin de montrer le même entrain et le même empressement à soumettre leurs personnalités au jugement de leurs électeurs. Ils craignent qu'un ministère de combat ne préside aux futures élections, que le scrutin par arrondissement rétabli préalablement ne porte un coup funeste aux candidatures républicaines, à celles surtout qui sont le produit de l'exportation parisienne. Soyez certain, en somme, qu'à gauche on ne désire pas plus la dissolution qu'à droite.

Mais un sujet plus grave défrayait quelques conversations : on parlait de l'éventualité d'une décision du maréchal qui demanderait à la nation de se prononcer entre l'Assemblée et lui.

Je dois vous dire que ce bruit était accueilli par une incrédulité à peu près générale. Rien n'autorise à supposer que le maréchal soit capable de faire un coup d'Etat : il a trop souvent et trop nettement formulé son respect pour les décisions de l'Assemblée, il a trop de fois déclaré qu'il n'est que son délégué pour changer brusquement de sentiment. D'ailleurs, en vertu de quel pouvoir demanderait-il à la nation de choisir entre l'Assemblée et lui, et surtout à propos de quel différend solliciterait-il ce jugement national ? Le maréchal demande par son message que les lois constitutionnelles soient mises à l'ordre du jour : ces lois, par suite d'un vote que M. Buffet a fort habilement interprété, sont mises à l'ordre du jour. Il n'y a pas, jusqu'à présent, de conflit entre le maréchal et l'Assemblée ; il n'y a qu'une crise ministérielle.

Il est vrai que cette crise ministérielle a un caractère de gravité que n'avaient pas les précédentes. Quand M. de Broglie s'est retiré, quand MM. de Fourtou et Magne sont à leur tour tombés devant les menaces d'une coalition, on a trouvé assez facilement des ministres. Cette fois l'opération est plus laborieuse : il y a plus de trois mois qu'elle est commencée ; depuis trois mois on a fait et défait dix ministères ; depuis trois jours, plusieurs combinaisons ont été essayées sans succès. C'est que cette fois, il n'est plus possible de reculer : les lois constitutionnelles sont à l'ordre du jour, il faudra affronter la discussion publique avec la certitude à peu près acquise d'avance que la Chambre actuelle ne voudra pas les voter. Dans de telles conditions, si les hommes de bonne volonté ne manquent pas, on en trouve peu qui se résignent au sacrifice.

Naturellement l'opinion publique s'émeut : elle ne professe qu'un goût médiocre pour les intrigues parlementaires; elle s'intéresse peu à tous ces détails dans lesquels s'usent et se perdent tant de forces individuelles; elle demande qu'on en finisse d'une manière quelconque, et elle dit clairement que ce n'est pas avec des crises ministérielles perpétuelles qu'on fera aller les affaires.

Cette après-midi, on assure que le ministère ne subira qu'un remaniement partiel; que MM. de Cissey, de Montaignac, Decazes, resteraient en fonctions; MM. de Fourtou, Depeyre, Desseilligny reprendraient leurs anciens portefeuilles. On ne sait pas encore si M. de Broglie redeviendrait ministre, où s'il garderait simplement la situation qu'il n'a cessé d'occuper depuis sa retraite dans le groupe de ceux qu'on appelle les conseillers du maréchal.

En tout cas, il est dès à présent décidé que le ministre de la guerre ne sera plus vice-président du Conseil.

Il y a dans toute la presse un véritable tolle contre M. Halanzier, directeur de l'Opéra. On a trouvé en général assez piteuse la cérémonie d'inauguration; puis on reproche à M. Halanzier d'être exclusivement préoccupé de gagner de l'argent au détriment de l'art et de toutes les convenances. L'Opéra n'est pas un fonds d'épicerie. Ainsi, le premier jour, tous ceux qui ont assisté à la représentation d'inauguration ont dû payer leurs places, M. Garnier lui-même. La place occupée par le Lord-Maire était également payée. Il y a là, nous le reconnaissons, un oubli regrettable des convenances.

Les petites affiches ont annoncé que M. de Villemessant a demandé à être réhabilité, ayant payé complétement les créanciers qui l'avaient fait déclarer en faillite à Blois en 1835, à Paris en 1844. On dit que, quand il sera réhabilité, M. de Villemessant sera nommé chevalier de la Légion d'Honneur.

ÉTRANGER

ESPAGNE. — L'agence carliste communique la dépêche suivante à l'*Univers* :

« Bayonne, 8 janvier, 11 heures 45.

» Les démissions des généraux de l'armée ci-devant républicaine du Nord commencent. Nous citerons Merelo, Marma, Cortijo, Coloma, Otal.

» Il y a un mécontentement gros d'orages dans plusieurs bataillons.

» Tous les corps carlistes, tous les volontaires, combattront le nouveau gouvernement avec la même énergie que ses nombreux prédécesseurs. »

BULLETIN ÉCONOMIQUE

La situation des affaires

A ROUBAIX-TOURCOING.

Roubaix, 9 janvier.

Depuis un mois, notre place a été visitée par un assez grand nombre d'acheteurs. Cependant, les affaires n'ont pas eu toute l'activité que faisaient espérer les bonnes récoltes de 1874. On exécute les commissions d'été, mais on en reçoit peu de nouvelles.

En tissus mélangés, laine et coton, les articles unis se vendent assez bien; la situation est un peu moins bonne pour la fantaisie. Le malaise continue pour les articles pure laine.

La draperie est bien occupée.

Chacun se tient sur la réserve : on traite les affaires au jour le jour. Nos fabricants sont très prudents dans leur production. L'existence en nouveautés est insignifiante et l'on ne peut avoir d'assortiments qu'en commissionnant. Aussi les prix sont-ils bien tenus. Quant au stock de la marchandise à livrer, la place n'en a jamais été aussi pauvre.

Il faut attribuer cette situation anormale, d'abord à la politique indécise de nos gouvernants qui paralyse les affaires à long terme, ensuite au manque de *tissus légers* pour l'été. Depuis quelques années, nos industriels négligent trop ce genre de fabrication. On nous assure cependant que plusieurs de nos grands producteurs se disposent à entreprendre ces articles légers et brillants qui font le succès des Anglais sur notre marché.

La laine brute est toujours très chère et comme les stocks sont peu importants, la laine peignée, malgré la mauvaise position de l'article lainage, se maintient. On obtient peu de réductions sur les prix. Les laines communes se demandent plus que les laines fines.

La filature de laine est assez occupée mais à des prix peu rémunérateurs.

A cause du haut prix des laines brutes et de la demande restreinte des peignés, nos peignages sont dans une situation très pénible. Les laines communes seules les occupent un peu. Pour les autres sortes, c'est-à-dire pour ce qui constitue les trois quarts de la production courante, il y a atonie complète et nous ne croyons pas que depuis la guerre le peignage ait aussi peu produit.

Les marchés cotonniers sont en hausse, à cause des faibles recettes en Amérique; Liverpool vient de faire deux journées de 25,000 balles, ce qui se voit rarement. Les filateurs de ce rayon se laissent point tenter par cette soudaine animation; ils ont généralement du coton, acheté aux plus bas cour, pour trois ou quatre mois. Ils attendrons donc l'épuisement de leur stock pour revenir aux achats.

La filature de coton, malgré les bas prix de la matière brute, est relativement peu prospère ; elle ne subit pas de perte, il est vrai, mais les bénéfices, qui devraient être importants, sont assez restreints. — Les gros numéros, genre de Rouen, 15, 16, 20, 24, 30 m/m sont très demandés, et les filateurs qui s'y attachent, en trouvent une vente facile. Les 40 et 50, dont il y a un peu de stock, boudent depuis quelques semaines.

Les 60, 70 et 80 sont délaissés ; mais à partir de 90 et au-dessus, la demande est assez bonne.

Les cours des soies sont toujours très bas ; on redoute une nouvelle baisse aussitôt le résultat connu de la récolte du Japon et de la Chine.

La filature tient des prix supérieurs à ceux demandés par la consommation.

L'emploi actuel des filés chappes sur notre place est peu important. Les cours faiblissent. La fabrique revend, à un taux inférieur aux prix de filature, ce dont elle n'a pas l'emploi immédiat.

On parle beaucoup sur place de la suspension d'une grande maison de Sedan ; on redoute les contre-coups.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Président : M. BUFFET.

Séance du 8 Janvier 1875

La séance est ouverte à 2 h. 30.

Le procès-verbal est adopté après une rectification de M. Albert Desjardins.

Plusieurs projets de lois et rapports sont déposés.

L'ordre du jour appelle le rapport des pétitions.

Trois d'entr'elles ont pour objet de proclamer l'obligation légale du repos du dimanche.

La commission propose au ministre compétent le renvoi de ces pétitions.

M. Schelcher demande l'ordre du jour, qui est repoussé par 386 voix contre 282.

M. Gambetta demande à quel ministre les pétitions doivent être renvoyées.

Une discussion s'engage à ce sujet et l'Assemblée décide que les pétitions seront renvoyées au ministre des travaux publics.

Une pétition tendant à obtenir de l'Assemblée l'autorisation nécessaire pour qu'une expérimentation soit faite en vue de s'assurer si le cadastre peut servir de titre à la propriété foncière est renvoyée à une commission spéciale.

Plusieurs pétitions sont renvoyées au ministre de l'intérieur et au ministre de la guerre, ainsi qu'à des commissions.

M. Gambetta demande qu'il y ait vacance demain, afin de donner aux députés le temps d'étudier le projet de la commission de l'armée.

L'Assemblée, consultée, s'ajourne à lundi.

La séance est levée à 5 h. 10.

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

Nous prions instamment nos abonnés de vouloir bien nous indiquer les cours et marchés qu'ils auraient intérêt à connaître. Nous nous empressreons de nous les faire adresser.

—

Notre municipalité veut hâter la mise à exécution des projets relatifs à l'établissement des transways, docks, magasins généraux et conditionnement. Un avis que nous publions aux annonces et qui doit être inséré dans les principaux journaux de finances et de travaux publics, fait connaître que les programmes arrêtés par le Conseil seront déposés à la Mairie, à partir du 10 janvier. Ces programmes seront mis à la disposition de tous ceux qui en demanderont communication.

Les soumissions devront être adressées à la Mairie de Roubaix, avant le 10 février; elles seront examinées par une commission nommée par le Conseil municipal.

Sur le rapport de cette commission, le Conseil décidera à quel soumissionnaire la concession sera faite.

—

Cette fois-ci, c'est bien vrai ! M. Deregnaucourt a opté pour la cinquième section et M. Morel pour la sixième. Reste à savoir si le gouvernement jugera devoir faire procéder à des élections complémentaires. Sa décision est devenue, paraît-il, plus douteuse.

—

Aujourd'hui, jour l'anniversaire de la mort de Napoléon III, une messe basse a été célébrée à onze heures, en l'église Notre-Dame pour le repos de l'âme de ce souverain. Un certain nombre de personnes assistaient, à cette pieuse cérémonie.

—

Aujourd'hui samedi, à onze heures, ont été célébrées dans l'église de Fâches les funérailles de M. l'abbé Chaplambert, curé de la paroisse, décédé subitement mercredi dernier, à l'âge de soixante-et-un ans.

—

Les nombreuses condamnations prononcées depuis quelque temps par le tribunal correctionnel ont déterminé M. le maire de Lille à prendre l'arrêté suivant, basé sur ce qu'il importe, dans l'intérêt de la santé publique, de veiller à ce que le lait qui entre pour une si large part dans l'alimentation des habitants, et plus particulièrement dans celle des enfants, ne soit ni affaibli, ni altéré par des mélanges frauduleux :

Art. — Il est défendu d'introduire et de vendre à Lille du lait qui, à la température de 15 degrés cent grades, ne pèserait pas au moins 31 degrés au lacto-densimètre de Quevenne, ou qui ne donnerait pas un produit en crème d'au moins 12 centièmes au crèmomètre de Collardeau.

Art. 2. — Les étalons des instruments désignés pour servir à la vérification du lait, sont déposés à la mairie, bureau central de police.

Les marchands de lait sont invités à s'en procurer de semblables.

Art. 3. — Le lait n'offrant pas les conditions exigées sera immédiatement saisi, et les contrevenants seront poursuivis devant le tribunal de police, sans préjudice des peines correctionnelles qui pourraient être encourues d'infidélité dans le débit.

Nous ne doutons pas que la municipalité n'imite très prochainement l'excellent exemple que lui donne l'administration du chef-lieu.

—

On nous assure que la commission des finances a décidé d'inscrire au budget de 1875 une augmentation de francs pour tous les Frères de la doctrine chrétienne.

Nous faisons des vœux pour que le Conseil ratifie une proposition si conforme au vœu de l'opinion publique.

—

La presse de Berlin dément le bruit répandu en France, il y a quelque temps, de la mort du dompteur noir, Delmonico, qu'on disait avoir été mis en pièces par ses lions.

—

Une femme Delattre se disant servante de M. Ch. Delcourt, cultivateur à Bourghelles, tantôt de MM. Duponchelle et Louvil, exploitait les différents marchands de Cysoing où elle se faisait délivrer des marchandises en son nom. Elle a passé la frontière quand elle a su que ses manœuvres étaient découvertes.

—

La triste affaire des avortements dans le Cambrésis, pour laquelle un vieillard du Câteau, surnommé *Grand-Père*, et plusieurs jeunes femmes ont été arrêtés, continue à prendre de bien grands développements. Une sage-femme de Cambrai vient encore d'être arrêtée sur la dénonciation d'une jeune fille qui s'était laissée aller à accepter ses odieux offices. Sur le point d'expirer des suites de l'opération, la jeune fille a fait des aveux complets.

Un autre vieillard du Câteau, le nommé Méaux, âgé de 70 ans, comparaîtra aussi devant la cour d'assises au sujet de la même affaire. Ce vieillard vivait, à ce qu'il paraît, depuis longtemps en concubinage avec sa servante, sous les yeux mêmes de sa femme octogénaire.

La servante eut, il y a plusieurs mois, recours à l'art du *Grand-Père*, et ces jours derniers, elle était arrêtée, grâce à l'indiscrétion de la dame Méaux.

Cette dénonciation avait irrité Méaux, qui querellait souvent sa femme ; enfin, il y a peu de jours, il lui porta deux coups de hachette, et aurait peut-être consommé l'assassinat, si un voisin, nommé Wattremez, ne fut entré et n'eut arraché la femme aux fureurs de l'époux. Méaux est jardinier et passe pour un mauvais sujet. Il y a quelques années, il avait tenté de se couper la gorge.

—

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DU 8 JANVIER.

Un musicien d'un régiment d'infanterie belge a déserté pour venir faire de la musique à Roubaix, mais il a perdu, dit-il, son instrument en route. Il s'est mis à voler chez les logeurs. — Six mois.

— Vient ensuite une foule d'affaires de vagabonds, d'expulsés et de fraudeurs. Les prévenus sont condamnés de six jours à trois mois de prison et 500 francs d'amende.

— En l'absence de Desmedt, de Roubaix, F. Charles, un de ses logeurs, vint demander, samedi, des outils pour travailler. Sa femme s'y opposa. Charles brisa tout dans la maison, frappa la femme Desmedt, puis son mari. Grâce à son repentir, Charles en est quitte pour huit jours de prison.

Progrès de l'ART **Dentaire** Dents et Dentiers sans crochets ni ressorts et posés sans douleurs. *Edouard VERBRUGGHE*, DENTISTE, breveté de S. M. le Roi des Belge

Roubaix, rue de l'Hospice, 8, Roubaix

MAISON A PARIS

4, Boulevard Poissonnière, 4

NOTA. — Ces dentiers ont l'avantage de ne pas emplir la bouche, ils ne nécessitent pas l'extraction des racines et viennent soutenir les dents chancelantes. — *Succès garanti.*

Feuilleton du *Journal de Roubaix*

DU 10 JANVIER 1875.

— 24 —

L'ESCLAVE

PAR

G. DE LA LANDELLE.

XIV. — CRAINTES ET ESPOIRS.

(Suite).

— En vérité, chère amie, s'écria don Ciprian impatienté, vous êtes d'une exigence intolérable. Cette cage à draguer, inventée par Yoyo, est une merveille.

— Eh ! monsieur, repartit Urbana, *votre* Yoyo n'a fait au résumé que réparer une faible partie de ses torts.

— Yoyo n'est pas *mien*, madame, puisque je vous l'ai donné.

— Je ne vous le fais pas dire, Ciprian.

— Vous ai-je jamais contesté sa propriété absolue ?

— Non, mon ami, reprit Urbana se radoucissant, et pourtant, quand il nous fut rendu par Bostigo, vous ne parliez de rien moins que de le mettre en liberté. Vous avez fait tout exprès le voyage de Saint-Croix, et, si son certificat d'origine n'avait bien clairement établi sa qualité d'esclave, vos scrupules m'auraient privée de ses services.

— Votre conscience, chère amie, eût été, j'en suis sûr, d'accord avec la mienne.

— Ma conscience, oui; ma crédulité, non !

— Que voulez-vous dire, Urbana ?

— Que ce petit sournois, pétri de mystères, a dû, pendant son marronnage, combiner des ruses dont je n'entends pas être dupe. Par des mots à double sens, qu'elle ne comprend même pas, Rita m'a fait pénétrer son dessein.

— Quel dessein ?

— La liberté, don Ciprian, la liberté après tout ce qu'il nous doûte d'argent, de soins, d'honoraires au docteur, de frais d'acte, et de perte comme celle de mon plateau, sans parler de votre cheval.

— Ne revenez donc pas là-dessus, fit don Ciprian, et ne vous forgez pas de chimères.

— J'y vois de plus loin que vous, moi, et j'ai certes bien le droit de me défier de l'excès d'intelligence de ce Yoyo après son invention de la cage à draguer.

— Ingrate ! grommela le maître de la Castellania.

Et pour mettre fin à un dialogue irritant, il sortit avec humeur.

La fin de cette scène ayant été surprise par Nièvé, Victor et Rita répétèrent de même le mot : « Ingrate ! »

— Non ! il n'y a rien à attendre de dona Urbana, dit le jeune esclave, et don Ciprian même subira toujours son influence ; mais, grâce à Dieu, ma lettre est écrite et tu as pu me donner de quoi l'affranchir ; j'ai du courage, je saurai encore prendre patience.

— Oui, patience, murmura la fillette ; mais, quand enfin tu seras dans ton pays, combien je serais malheureuse !

— Ne pleure point, Rita ! Tu te réjouiras de mon bonheur, et tu pourras espérer en l'avenir.

— Oui, ça même ! fit Nièvé ; moi, je parlerai ici tous les jours à petite maîtresse de bon cher ami Yoyo, travoillant sur mer pour revenir ici beau capitaine. Ah !...

Les esclaves de l'habitation prétendaient que l'eau du puits était devenue bien meilleure depuis que la machine à draguer en avait retiré tout ce qui pourrissait au fond. Ils en firent une chanson dont on ne cessait d'entendre le refrain :

Yoyo devineur !
Yoyo bon sorcier.

Urbana en fut bientôt fatiguée; les rapports de Calisto lui manquaient ; Victor, qui avait repris son service auprès d'elle, éludait ses questions, qu'elle ne se permettait plus d'accompagner de menaces :

— Sournois, et voulant toujours nous échapper ! se disait-elle. Rita n'a tiré de lui rien qui vaille ; eh bien, prenons-nous-y autrement.

Rita fut mandée :

— Ma chère enfant, lui dit sa tante, ta familiarité envers Yoyo n'a plus de raison d'être. Le voici bien rétabli ; laissons-le avec les gens de sa condition. Malgré tout ce que tu as fait pour obtenir sa confiance, tu n'as pu connaître au juste son histoire, ni me rendre un compte satisfaisant de ses marronnages. Il t'a dit blanc, il t'a dit noir ; il ne connaît pas la Martinique ; il est d'un pays où l'on ne voit pas même de nègres. Contes à dormir debout. Bref, ma nièce, reprenez votre réserve passée envers cet esclave ; les plus simples convenances l'exigent.

Rita, quoi qu'elle en eût, ne répondit rien.

Hélas ! c'était en vain que le riche service de chocolat avait été rendu à dona Urbana, en vain que Victor avait inventé sa cage à draguer.

La chaîne un moment distendue se resserrait. Mais, par compensation, les maîtres parlaient d'aller bientôt faire leurs visites à Téror et aux environs.

Victor reçut enfin l'ordre de revêtir son joli costume de page.

Il plaça, comme la première fois, sur sa poitrine, la longue lettre à ses parents, écrite à loisir dans sa chambrette; et il avait dans la poche de sa culotte bouffante les quatre piécettes nécessaires pour l'affranchir.

Oh ! ce fut un jour de grand espoir ! Avec une foi fervente, il priait Dieu et tous les saints de faire réussir sa tentative. Et sa confiance répandait sur ses traits une expression de bonheur dont fut frappée l'ombrageuse Urbana.

Mais, à défaut de Calisto, elle ne manque déjà plus d'espions. Yoyo avait beau être loué, choyé, chansonné par le plus grand nombre des esclaves, il n'en était pas moins un privilégié, à qui les plus serviles enviaient jusqu'à l'esprit ingénieux dont il avait fait preuve en inventant la cage à draguer.

Pour éviter les grandes ardeurs du soleil, on partit de très-bonne heure en véritable caravane.

XVI. — COURS DE VISITES.

Un muletier conducteur ouvrait et guidait la marche. Quelques autres étaient chargés des bêtes qui portaient les provisions et les ustensiles. Venait ensuite Yoyo qui, dans son costume de page, montait la mule enharnachée, attelée à la litière de dona Urbana et de sa nièce. Don Ciprian et quelques serviteurs à cheval les escortaient. Suivaient, sur des ânes ou des mules, plusieurs servantes, et, entre autres, Nièvé.

Le maître et la maîtresse étaient mis avec recherche; on avait habillé Rita en enfant de bonne maison, et la gentillesse de sa toilette faisait vraiment honneur au goût de sa tante. Bêtes et gens, pour tout dire, étaient parés au mieux. On était en cours de visites, et l'on déployait le luxe d'usage en pareil cas. Les négresses étaient en robes blanches et coiffées, non sans coquetterie, d'étoffes voyantes. Plusieurs d'entre elles avaient même des colliers et des pendants d'oreilles. Les nègres avaient des vestes rayées et de larges chapeaux de latanier, mais, bien entendu, pas de chaussures.

Quiconque vit passer la petite caravane dut reconnaître que les Farniz représentaient dignement et qu'ils avaient un fort bel équipage de campagne, dont leur esclave de luxe fut inévitablement la pièce la plus remarquée.

On ne prit point le chemin direct de Téror.

Passée la fontaine-abreuvoir, le cortége, tournant à gauche, s'engagea dans un passage rocailleux, dont l'issue débouche en une de ces vallées délicieuses qui valurent jadis aux Canaries le nom d'îles Fortunées.

On en parcourut les méandres ombreux durant une lieue environ, avant de gravir la hauteur dominée par la chapelle de Sainte-Brigitte.